

Membres	7
Présent(s)	6
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 20 MARS 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER

Absente : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu la délibération n° B/2021/028,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2025/018 : Strasbourg-Rotterdam : Résidentialisation de 712 logements. Actualisation de la convention de financement ESPEX Rotterdam et de la convention de co-maitrise d'ouvrage. Autorisation de signature des avenants

Il est décidé :

1. D'autoriser le programme de travaux de résidentialisation du groupe d'immeubles situé cité Rotterdam, composant un ensemble de 712 logements avec un nouveau prix de revient prévisionnel de cette opération (part Ophéa) de 1 888 950 € TTC, subventionné à 50 %.
2. D'autoriser la signature de l'avenant 1 à la convention financière ESPEX 23 secteur Rotterdam qui définit les modalités d'attribution et montant de la subvention versée par l'Eurométropole de Strasbourg, dont le montant prévisionnel s'élève à présent à 944 475 € TTC (au lieu de 882 500 € TTC initialement prévu).

3. D'autoriser la signature de l'avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et Ophéa, l'Eurométropole de Strasbourg étant désigné maître d'ouvrage opérationnel de du programme.
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme